



Présence de vis cache dans une maison

Par **Itoto**, le **27/05/2014** à **20:43**

Bonjour

J'ai acheté un bien en 2009 qui était sans travaux prévus à la base. Depuis cette acquisition je ne cesse d'effectuer des travaux à l'intérieur (découverte d'une extension en bois sur une partie de la maison, tuyauterie en plastique dans la salle de bain...) j'ai quitté cette maison en 2012 pour la mettre en location et les problèmes continuent malgré 35k€ de travaux effectués. J'ai du mettre un vmc sur une maison plein pied, réparer une partie de la toiture, colmater les fissures sur un mur.. Bref encore 15k€ de dépenser. Sans que les problèmes d'humidité soit résolus. Ai-je un recours contre l'ex propriétaire, contre l'agence immobilière qui me fait faire tout un tas de travaux qui s'avèrent infructueux, contre l'assurance?? Bref j'aurais vraiment besoin d'un conseil pertinent

Merci pour votre reponse